

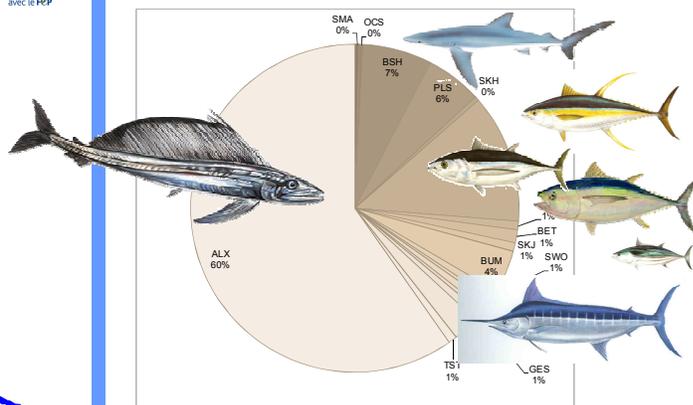
Avril  
2011



## Campagne PROSPER 03

La 3ème campagne du programme PROSPER a eu lieu à bord du Clipperton, du 4 au 21 février. Les conditions météo n'ont pas été favorables à la réalisation de cette campagne, compte tenu de la présence du cyclone Bingiza sur zone. Le navire n'a pas pu aller pêcher en ZEE de Tromelin. En cause le nouvel accord de co-gestion signé entre la France et Maurice, qui oblige à emprunter les voies diplomatiques pour toute décision concernant cette zone, via les TAAF.

Malgré ces difficultés la campagne a donné les résultats suivants :



La prochaine campagne aura lieu début mai.

<°)))))<<      <°)))))<<      <°)))))<<

## Palangrier du Futur

Jérémie Stayaert est venu présenter les résultats de sa mission de cadrage aux professionnels et institutionnels réunionnais. Grâce aux entretiens réalisés avec les professionnels, à son embarquement à bord du Sainte Marie, et à l'étude des statistiques de débarquement, il a pu définir une partie du cahier des charges du palangrier du futur et définir les cas d'exploitation. Les résultats font état d'une économie de 50% de gasoil par rapport à un navire de 24m de part uniquement la performance du navire, et de 65% en rajoutant la propulsion vélique.

En plus des économies de carburant, le palangrier du futur offrira une capacité de stockage en frais permettant d'optimiser la qualité du produit de la pêche et d'améliorer les conditions de vie à bord pour les marins.

## Logo officiel du programme PROSPER



<°)))))<<      <°)))))<<      <°)))))<<

## AUTO ECHANTILLONNAGE

Dans le cadre du programme européen Data Collection Framework (DCF), l'IRD, en collaboration avec CAP RUN, a mis en place une **fiche** dite **d'auto échantillonnage** permettant aux patrons ne pouvant embarquer de scientifique ou d'observateur à bord, de récolter des informations pour mieux connaître le métier et ses contraintes, comme la prédation.

Seront mis à disposition des bateaux, dans le cadre de ce protocole des capteurs, enregistreurs de température et de pression, pour permettre aux patrons de connaître plus précisément le comportement de leur engin au retour de mer.

Les premières fiches et capteurs seront distribués aux bateaux volontaires d'ici la fin avril. Ces fiches, simplifiées au maximum pourront évoluer avec vos remarques, et sont à remplir avec une grande rigueur.

Pour plus de renseignements contacter le CAP RUN.

<°)))))<<      <°)))))<<      <°)))))<<

## Programme Energie

Comme prévu initialement, le programme Energie, initié à l'issu de l'audit énergétique de la filière pêche palangrière pélagique, se décline en trois volets :

### • LES ECONOMETRES

Etude fine des consommations des navires qui permettra rapidement d'adapter les usages et de réaliser des économies de carburant de l'ordre de 5 à 10%, mais aussi de constituer une base de connaissance indispensable aux volets suivants du programme ENERGIE.

CAP RUN



De nombreux économètres sont présents sur le marché, entre 3000 et 9000 €.

Ils proposent pour la plupart une grande finesse de mesure de la consommation du carburant, avec des débitmètres performants. Jérémie Steyaert, de la société Pescavel, avec qui nous collaborons pour la réalisation de ce programme, a cependant souligné le fait qu'aucun économètre à sa connaissance ne mesurait la vitesse du bateau par rapport à la surface de l'eau. Ils tiennent seulement compte de la vitesse GPS ce qui ne permet pas de prendre en considération l'état de la mer (vent, houle, courant). Une solution "artisanale" pourrait être proposée rapidement et mise en place sur un navire test.

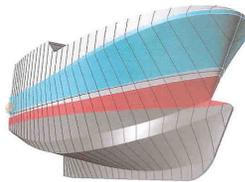
#### • BULBE ET VOILE AUXILIAIRE



Innovations pouvant être apportées sur les navires existants, concernant la forme des carènes (bulbe d'étrave), l'appareil propulsif (voile auxiliaire), permettant d'envisager des économies d'énergie de l'ordre de 10 à 20%.

Ces transformations, réelles innovations, nécessitent un investissement important. La faisabilité et la rentabilité de ces opérations doivent être évaluées avant leur mises en œuvre.

Pour chacune de ces innovations, les travaux se dérouleront en 3 phases : étude faisabilité, mise en œuvre des innovations, évaluation et capitalisation.



#### • PALANGRIER DU FUTUR

Conception d'un navire type, spécialement adapté aux besoins de la pêche palangrière.



Sa conception fera intervenir des experts du secteur de la pêche, des architectes navals, des spécialistes en économie d'énergie, des experts des marchés des produits de la mer, des spécialistes du froid.

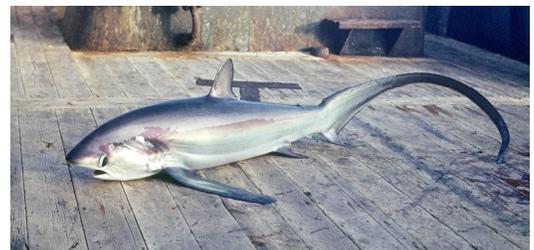


## ATTENTION REQUINS RENARDS

Depuis 2010, la CTOI (Commission Thonière de l'Océan Indien, [www.iotc.org](http://www.iotc.org)) a adopté une résolution interdisant la pêche de requins renards, que la France et les pêcheurs réunionnais sont dans l'obligation de respecter, sous peine de sanctions...

La résolution N°10/12 de la CTOI stipule ainsi qu'il est interdit de « conserver à bord, de transborder, de débarquer, de stocker, de vendre ou de proposer à la vente tout ou partie des carcasses de requins renards, d'une des espèces de la famille des Alopiidae » Il est aussi demandé aux pêcheurs de « remettre à l'eau promptement, et dans la mesure du possible indemnes, les requins renards lorsqu'ils sont amenés le long du bateau afin de les hisser à bord ».

Les patrons sont encouragés à « enregistrer les captures accidentelles, ainsi que les remises à l'eau d'individus vivants » dans les logbooks ou sur des fiches séparées, transmises, via Ifremer ou la DMSOI (Direction de la Mer du Sud de l'Océan Indien), à la CTOI, pour un meilleur suivi des stocks de ces espèces menacées.



*Alopias pelagicus*— photo Evgény Romanov

Début 2011, il avait été envisagé que les requins marteaux et les pointes blanches du large soient aussi concernés par cette interdiction, mais la résolution n'a finalement pas été adoptée : peut-être que ce sera le cas en 2012 ou après ... à suivre donc.

#### Pour nous contacter :

Emilie Richard : [caprun.arda@orange.fr](mailto:caprun.arda@orange.fr)

Evgény Romanov : [prosper.arda@orange.fr](mailto:prosper.arda@orange.fr)

Tél : 0262 22 33 85

Fax : 0262 55 60 10

CAP RUN